



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 23 septembre 2024 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame la Maire du 5^e arrondissement le vendredi 6 septembre 2024, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5^e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN

M. BARRAT

Mme
BERTHOUT

M. BOUCHET

M. CIVEL

Mme EROL

Mme GABADOU

Mme HACKE

M. ISARE

Mme LEMARDELEY

Mme ROSSET

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Anne BIRABEN à M. Philippe BOUCHET
Mme Carole HOOGSTOËL à M. Edouard CIVEL
M. Pierre CASANOVA à Mme Florence BERTHOUT

Mme Anne BIRABEN arrive lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAE 262.

M. Pierre CASANOVA arrive lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DU 99.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 30 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
- 3 - 2024 DEVE 1 Convention de gestion, convention de financement relative à l'aménagement d'une clôture entre la Ville de Paris et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et convention de financement entre la Ville de Paris et le Ministère des Armées relative à la reconstitution du parking du Ministère des Armées, toutes trois en lien avec le projet d'ouverture au public du jardin du Val-de-Grâce (5e arrondissement)
- 4 - Mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement du 5e a la charge, au titre de l'exercice 2025
- 5 – 2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025
- 6 - 2024 DVD 78 Convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle pour le remplacement et l'exploitation d'un sanitaire public à entretien automatique dans le jardin des plantes (5e)
- 7 – 2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustement
- 8 – 2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)
- 9 - 2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)
- 10– 2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)
- 11- 2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Compléments de dotation annuelle de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025
- 12- 2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025
- 13- 2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public
- 14- 2024 DAE 262 Marchés de quartier – Jeux olympiques et paralympiques 2024 - Exonération des droits de place pour les commerçants abonnés des marchés découverts

alimentaires et biologiques, les commerçants du marché aux timbres et les commerçants du marché aux fleurs Reine Elizabeth II impactés par les interdictions de tenues de marchés

- 15- 2024 DSP 26 Dotations (1 972 559 euros), conventions et avenants pour le financement des Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 20e)
- 16- 2024 DAE 135 Conventions et subventions (279 500 euros) à cinq organismes portant sur des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris
- 17- 2024 DU 99 Cession d'un terrain situé 1bis, rue de Bièvre (5e)
- 18- 2024 DAE 1 Subventions (745 000 euros), conventions avec treize structures d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social
- 19- Vœu visant à apposer une plaque à la mémoire des élèves juifs déportés pendant la Seconde Guerre mondiale au sein du lycée Louis-Le-Grand et restés sans sépulture
- 20- Vœu relatif à l'utilisation du multi-accueil Georges Desplas
- 21- Vœu visant à soutenir la trésorerie des commerçants impactés par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques
- 22- Vœu visant à pérenniser les Arènes de Lutèce en tant que site de festivités de proximité pendant la période estivale par une offre d'animations et d'ateliers culturels et sportifs
- 23- 2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025
- 24- 2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025
- 25- 2024 DAC 139 Subvention (10 000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5e, 6e et 7e)
- 26- 2024 DAC 337 Subventions (324 475 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens
- 27- 2024 DAC 440 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosa Bonheur au 7, rue Gay Lussac à Paris 5

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Philippe BOUCHET, chargé de la vie économique, de l'emploi, de l'apprentissage et du tourisme, soit désigné secrétaire de séance.

M. Philippe BOUCHET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

II- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2024

Mme Florence BERTHOUT : Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 17 juin. Appelle-t-il des remarques particulières de votre part ?

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

III – 2024 DEVE 1 CONVENTION DE GESTION, CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE CLÔTURE ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ET CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LE MINISTÈRE DES ARMÉES RELATIVE À LA RECONSTITUTION DU PARKING DU MINISTÈRE DES ARMÉES, TOUTES TROIS EN LIEN AVEC LE PROJET D'OUVERTURE AU PUBLIC DU JARDIN DU VAL-DE-GRÂCE (5E ARRONDISSEMENT)

Mme Florence BERTHOUT : Le premier point à l'ordre du jour est important puisqu'il s'agit de l'ouverture au public du jardin du Val-de-Grâce. Vous savez que ce point me tenait particulièrement à cœur depuis la fermeture du jardin en 2016. Le Préfet de région ainsi que la Secrétaire générale de la Préfecture de l'époque sont venus lors de Conseils de quartiers et de réunions publiques, et vous avez bien voulu adopter un vœu demandant l'ouverture du jardin du Val-de-Grâce au public. C'est chose faite. Je remercie la Ville et surtout le Préfet de région qui s'est beaucoup mobilisé pour que les différentes parties prenantes, et surtout le ministère des Armées, accepte le principe de ce transfert. Le document soumis à notre approbation comporte une convention de gestion, une convention de financement relative à l'aménagement et à la clôture de la partie du jardin qui serait ouverte au public, c'est-à-dire le jardin haut situé à proximité immédiate du cloître de l'ancien couvent d'une surface 16 150 m². Il comporte aussi une convention de financement entre la Ville et le ministère des Armées qui se rapporte à la reconstitution d'un parking de surface. Je voudrais indiquer que l'ancien parking a été réduit de moitié. Le projet qui vous a été présenté est un aménagement très compatible sur le plan écologique : le sol est débitumé, végétalisé et le nombre de places divisé par deux. Cette délibération indique que le budget global de l'opération évalué à 9 300 000 € serait porté par la Ville en totalité. Cette information est très inexacte et il faudra la corriger oralement. La Ville apporte une aide très conséquente, mais la préfecture de région Île-de-France, via le fonds vert, participera à hauteur de 3 000 000 € tandis que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participera à hauteur de 500 000 €. Cela ramène la quote-part de la Ville à 5 800 000 €. Tout ça va dans le bon sens, je pense que tout le monde en conviendra, puisque le Val-de-Grâce représentera 20 % des surfaces végétales créées par la Ville de Paris à l'issue de ce mandat. Il ne s'agit pas de création ex nihilo, mais ce seront 16 000 m² supplémentaires donnés aux Parisiennes et aux Parisiens, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. 112 arbres seront plantés. Tout ça va dans le bon sens. Nous pouvons tous nous réjouir de ce très joli projet. Je rajoute que l'architecte en chef des

bâtiments historiques, Martin Bacot, a fait un travail formidable pour contribuer à redessiner ce jardin selon une analyse historique de l'état paysager et phytosanitaire.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire. Pour le groupe Changer Paris, l'ouverture des jardins du Val-de-Grâce est quelque chose que nous avons défendu depuis plusieurs années. En effet, nous avons été auditionnés avec Anne BIRABEN et Philippe BOUCHET par la Commission nationale du débat public en 2021 sur le projet Paris Santé Campus. L'ouverture des jardins du Val-de-Grâce au public était le premier souhait que nous avons exprimé à cette occasion. Nous l'avons aussi exprimé, notamment – et je pense que ce n'était pas la seule occasion – dans notre tribune de groupe du *Journal du Cinq* de septembre 2021. Je suis d'accord avec vous, ce projet est avant tout excellent pour la qualité de vie des riverains et des habitants du 5^e arrondissement, puisque nous aurons accès à un espace vert d'1,6 ha actuellement inaccessible. De plus, un travail patrimonial important a été mené avec la tentative de restauration du parterre Sud, avec une évocation des jardins du XVII^e siècle et des alignements d'arbres du XIX^e siècle. Je comprends que la Ville finance 5 800 000 € issus de son budget d'investissement, ce qui me paraît un bon investissement. A noter toutefois qu'en cas d'imprévu dans la réalisation des travaux, ce sera à la Ville de supporter toute hausse des coûts des travaux (puisque la Ville finance l'entièreté et reçoit des subventions, c'est logique). A noter aussi que l'entretien du lieu sera à la charge de la Ville dans la durée. Ce sont pour nous des points d'attention. Nous devons rester collectivement vigilants sur ces points. Je conclus par le fait que l'ouverture des jardins aux habitants du 5^e arrondissement est une opportunité à saisir et nous allons la voter avec joie.

Mme Florence BERTHOUT : Pour la transparence, je ne voudrais cependant pas laisser entendre que le groupe Changer Paris, avec qui j'entretiens par ailleurs de bonnes relations, serait à l'origine de cette ouverture.

M. Alexandre BARRAT : Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que nous l'avions également proposé et également soutenu.

Mme Florence BERTHOUT : Ce projet est porté depuis 2007 et nous n'allons pas nous battre sur la paternité. Un travail extraordinaire a été fait par la préfecture de région et il faut le reconnaître. Nous sommes tous d'accord sur l'adoption de ce beau projet ? Monsieur AUDOUIN, je vous en prie. La parole est libre, mais je voudrais, pour que tous nos administrés suivent les débats jusqu'à la fin, que l'on évite les redites sur ce qui a déjà été dit dans l'exposé des motifs.

M. Laurent AUDOUIN : Changer Paris a soutenu ce projet, mais je pense que tout le monde ici l'a défendu à un moment ou un autre. Ce projet était une priorité chez les écologistes depuis une cinquantaine d'années. Nous nous réjouissons donc. Pour autant, permettez-moi tout de même de faire le rabat-joie. Le projet en l'état actuel laisse un goût d'inachevé. D'abord parce qu'on peine à comprendre pourquoi la pelouse nord reste cadenassée derrière des grilles et inaccessible au public. Je sais que le Général responsable du service de santé des armées avait expliqué qu'il fallait absolument que ses élèves apprennent à travailler « sous l'arbre », je le cite, mais je ne suis pas sûr que ce soit les seuls arbres d'Île-de-France pour ces activités. D'autre part, ce projet réalise l'exploit de faire financer un parking par la direction des espaces verts de la Ville. Vous me direz qu'on le divise par deux, et que ça va dans le bon sens. D'accord, mais le site est largement accessible et tout le site de l'église reste dans le domaine militaire et non accessible au public, avec l'immense parvis qui le jouxte. Malgré une avancée incontestable dont nous nous réjouissons, nous avons donc l'impression que le vieux monde n'est pas tout à fait mort, que les réticences demeurent, que les généraux ont du mal

à ne pas venir se garer en bas des lieux qu'ils doivent visiter (puisque peu de gens doivent y travailler au quotidien). Un petit goût d'inachevé, quelques regrets, mais encore une fois ce projet est une très bonne chose et je m'en réjouis. Nous voterons donc positivement malgré les imperfections.

Mme Nazan EROL : Merci pour les seniors.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'allons pas refaire tout le débat sur les places de surface, mais soyons honnêtes, cela n'a plus rien à voir avec ce que c'était auparavant. En France, nous avons du mal à comprendre que pour avancer il faut maîtriser l'art du compromis. Je pense que nous devons être respectueux et remercier le ministère des Armées pour les efforts qui ont été faits. Garder l'entièreté des lieux était leur droit. Même si, comme vous, j'aurais préféré que cela aille jusqu'au bout, il faut souligner les énormes efforts qui ont été faits. Il faut noter que la configuration a été déterminée selon les besoins d'entraînement des troupes, que les places de stationnement ne sont pas bitumées, que le terrain est perméable, végétalisé et arboré. Ce qui est beaucoup mieux qu'aujourd'hui. Et ce n'est pas pour les Généraux comme vous l'avez prétendu, Monsieur AUDOUIN. Je ne peux pas vous laisser dire cela, par respect pour l'École du Val-de-Grâce. Il s'agit d'un mensonge. Le stationnement sert aussi à des élèves qui viennent de loin. Je préférerais qu'il n'y ait pas de places de parking dans l'absolu, mais elles sont considérées comme indispensables. Je vous propose que nous passions au vote. J'ai retenu vos réserves et je note que vous votez pour ce beau projet.

La 2024 DEVE 1 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

IV – MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DONT LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5E A LA CHARGE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Mme Florence BERTHOUT : Ce point est assez formel. Deux petites corrections sont à apporter aux documents qui vous ont été communiqués. Elles concernent les jardinières des rues de Poissy, Cujas et VictorCousin qui ne sont pas encore réalisées. Nous travaillons d'arrache-pied pour qu'elles le soient, en accord avec la DDCT, et il est normal qu'elles ne figurent pas dans l'inventaire pour le moment. Je vous propose de voter d'abord la mise à jour de l'inventaire des équipements. Il existe de plus en plus de parcelles végétalisées et je m'en réjouis : rue du Cardinal Lemoine, rue de Mirbel, etc. Tout cela va dans le bon sens. Deux parcelles ont été enlevées de l'inventaire à ma demande parce qu'elles ne sont pas encore aménagées. Vote à l'unanimité ?

La mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement du 5^e a la charge, au titre de l'exercice 2025 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

V – 2024 DDCT 136 INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2025

Mme Florence BERTHOUT : Même vote. Je vous en remercie.

La 2024 DDCT 136 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

VI - 2024 DVD 78 CONVENTION AVEC LE MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE POUR LE REMPLACEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN SANITAIRE PUBLIC À ENTRETIEN AUTOMATIQUE DANS LE JARDIN DES PLANTES (5E)

Mme Florence BERTHOUT : Je propose que l'on attende le retour de notre collègue pour qu'il rapporte les délibérations successives, c'est-à-dire la DDCT 134, 135, 139, 337 et 440. Je cède la parole à Monsieur le premier adjoint qui va nous rapporter la DVD 78.

M. Édouard CIVEL : Merci Madame la Maire, merci Madame EROL. Il s'agit du renouvellement d'une convention. Je vous propose de voter favorablement.

La 2024 DVD 78 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

VII- 2024 DVD 110 STATIONNEMENT DE SURFACE – MESURES D'AJUSTEMENT

M. Édouard CIVEL : Il s'agit d'un aménagement sur les tarifs de stationnement de surface consécutivement à la période des Jeux olympiques. Un certain nombre de zones ont été rendues inaccessibles et nous avons eu un dézonage pour les personnes qui avaient accès à un tarif de résidents. Il s'agit d'une part de permettre cet aménagement et d'autre part d'ajuster la réglementation sur le tonnage des véhicules électriques lourds pour passer de 1,6 tonne à 2 tonnes afin de tenir compte du poids afférent à l'usage des batteries. Je vous propose de voter favorablement pour la DVD 110.

M. Laurent AUDOUIN : Ce qui est présenté comme une petite correction de dernière minute est en fait un changement tout à fait significatif. Nous faisons rentrer dans les critères hors pénalités les véhicules de 1700, 1800, 1900 kg, c'est-à-dire des monstres, il faut bien le dire, des véhicules énormes dont l'impact sur la voirie n'est pas du tout négligeable, et cela au prétexte qu'ils seraient éventuellement hybrides. Je rappelle que dans toutes les évaluations de performances environnementales les véhicules hybrides se révèlent être de fausses bonnes idées, puisque leur poids considérable fait augmenter leur consommation. Ce sont finalement des véhicules extrêmement carbonés. Nous ne comprenons pas cette volte-face subite décidée de manière très autonome par le cabinet de Madame la Maire et je m'abstiendrai donc sur cette délibération qui aurait dû être la mise en œuvre pratique et

concrète de la votation proposée aux citoyens. Cela change les termes de la votation de l'hiver dernier. Je trouve la méthode peu acceptable, aussi bien sur la forme que sur le fond.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire. Si je comprends bien, la Ville nous propose de ne pas surtaxer l'ensemble des véhicules en-deçà de 2 tonnes, au lieu de 1,6 tonne pour certains véhicules. Finalement, il semble que l'exécutif nous ait écoutés. Il s'agit d'un rétro-pédalage dont nous nous réjouissons. Cela va éviter de pénaliser notamment, comme je le disais dans un précédent conseil, les familles nombreuses qui utilisent des véhicules familiaux. Nous avons alerté sur cette injustice lors de notre dernière discussion. Bien sûr, nous allons voter pour la résolution.

M. Édouard CIVEL : Juste une précision. Cette résolution ne concerne que les véhicules hybrides rechargeables. Et cette DVD est portée par David BELLIARD, adjoint à la voirie de la Maire de Paris. Quand on est chef de son administration, on assume ou on démissionne.

Mme Florence BERTHOUT : Je sais que Madame la Maire de Paris a le dos large, comme tous les maires, mais le projet est porté par Monsieur BELLIARD. Je propose que nous passions au vote.

La 2024 DVD 110 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 13 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 1 (M. AUDOUIN)
N.P.P.V : 0

VIII – 2024 DASCO 34 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (626 720 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (258 760 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (191 858 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : Corinne GABADOU va rapporter la DASCO 34.

Mme Corinne GABADOU : Merci Madame la Maire. Comme vous avez pu vous en rendre compte, j'ai été très sage lors de la dernière délibération, mais je n'en pense pas moins. Pour la DASCO 34, en ce qui concerne le collège Pierre-Alviset, cette dotation concerne le renouvellement de salles informatiques. 25 000 € ont été obtenus pour les ordinateurs, écrans, serveurs informatiques et cela correspond totalement aux besoins. Le collège Henri IV a obtenu 6 000 € au titre des transports vers les installations sportives. Il s'agit d'un réajustement pour compenser la sous-dotation de l'année 2024 et assurer les transports des collégiens vers les installations sportives de septembre à décembre 2024. Le collège Henri IV est très satisfait de ce reliquat. Le collège Raymond-Queneau a obtenu 12 000 € au titre du chauffage et de l'électricité. Ils avaient sollicité 17 000 €. Pour eux le montant est insuffisant. Je demande cependant à ce que nous votions pour cette dotation.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut toujours remercier quand nos remarques sont prises en compte. J'avais écrit à Monsieur l'adjoint Patrick BLOCHE en novembre pour lui dire que c'était injuste de ne pas accompagner les déplacements en transports collectifs du collège Henri IV vers les équipements sportifs. Il en a tenu compte et je le remercie. Sauf erreur de ma part, chers collègues, le delta sur le collège Queneau vient du fait que la Ville de Paris

prend en charge l'électricité et le chauffage. Il manque un millier d'euros, mais le delta n'est pas aussi important qu'il n'y paraît. Nous ferons le point avec le collègue Queneau. Mais la Ville prenant en charge l'électricité et le chauffage, il n'est pas anormal que la dotation ne corresponde pas exactement à ce que les établissements ont demandé. Un petit delta demeure.

Mme Marine ROSSET : Je voulais souligner que la Ville endosse ainsi les risques liés à l'augmentation des coûts des fluides qui peut survenir, des crises l'ont prouvé. Je me réjouis que ce soit ainsi, car ce n'était pas le cas les années précédentes.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait. Un petit delta de 1 000 € demeure. Nous étudierons cette question.

La 2024 DASCO 34 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

IX - 2024 DASCO 35 COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2025 (8 699 901 EUROS)

Mme Corinne GABADOU : En ce qui concerne le collège Pierre-Alviset, 119 315 € ont été attribués pour 2025 contre 159 924 € en 2024, soit une baisse de 40 000 €. L'électricité, le chauffage et le gaz ont été repris par la Ville de Paris et cela explique la différence. En ce qui concerne le collège Rognoni, 34 753 € ont été attribués contre 35 657 € en 2024, soit une baisse d'environ 1 000 €. La gestionnaire du collège a souligné que la maintenance du bâtiment (entretien, rénovation, mise aux normes de sécurité) s'avère difficilement finançable avec cette dotation initiale de fonctionnement. Elle reviendra vers nous et expliquera ce qu'il en est. Quant au collège Raymond-Queneau, ce sont 82 396 € pour 2025 contre 131 403 € en 2024, soit une baisse de la dotation d'environ 50 000 €. Le gaz étant repris par la Ville de Paris, la dotation est à peu près normale.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons demander une réunion avec le collège Rognoni sur les questions de maintenance. Les baisses s'expliquent globalement par la prise en charge par la Ville du gaz, de l'électricité et du chauffage, ce qui est plutôt une bonne chose, comme l'expliquait notre collègue Marine ROSSET.

La DASCO 35 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

X – 2024 DASCO 36 COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2025 (2 708 721 EUROS)

Mme Corinne GABADOU : Pour le collège Henri-IV, 109 472 € ont été attribués pour 2025 contre 94 873 € en 2024, soit une augmentation d'environ 15 000 € correspondant à la

hausse de la dotation de transports vers les installations sportives qui s'évaluent à 18 000 € pour 2025 contre 6 000 € en 2024. Madame la Maire nous a expliqué plus tôt qu'elle avait adressé un courrier à Patrick BLOCHE l'année dernière pour souligner l'insuffisance de cette dotation transports vers les installations sportives au profit du collège Henri-IV. La Ville de Paris en a manifestement tenu compte.

Mme Florence BERTHOUT : Cette réévaluation apparaît donc dans deux délibérations : le rattrapage pour cette année et la prise en compte pour l'année prochaine, ce qui va dans le bon sens. Encore une fois, l'idée est d'utiliser les transports collectifs pour aller vers les équipements sportifs.

Mme Corinne GABADOU : Pour le collège Lavoisier, 86 835 € ont été attribués pour 2025 contre 86 726 € pour 2024. Donc tout va bien.

La 2024 DASCO 36 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XI - 2024 DASCO 56 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - COMPLÉMENTS DE DOTATION ANNUELLE DE LA VILLE DE PARIS (96 846 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Mme Corinne GABADOU : Pour les collèges Queneau, Rognoni et Alviset, il n'y a aucune dotation et cela s'explique par la DASCO 138.

La 2024 DASCO 56 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : La Ville de Paris a retiré la DASCO 81, car elle n'est pas encore prête. Elle est donc retirée de l'ordre du jour à sa demande.

XII - 2024 DASCO 138 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1 399 395 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Mme Corinne GABADOU : Pour le collège Alviset, 3 564 € pour 2025 contre 3 244 € en 2024. Pour le collège Queneau, 2 574 € pour 2025 contre 2 645 € en 2024. Pour le collège Rognoni, 657 € pour 2025 contre 2 000 € en 2024. Le collège Rognoni est un peu déçu puisque cela concerne les sorties ou activités pédagogiques et éducatives. Je demande de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Nous verrons avec Madame l'adjointe pour le collège Rognoni quand ils

auront mis à plat l'état de leurs dépenses, et notamment de la maintenance.

Mme Marine ROSSET : Je voulais souligner une méthode de la Ville qui me semblait intéressante. Une partie du budget dédié aux actions éducatives, à hauteur de 171 000 €, prévoit que les collégiens viennent directement présenter leurs projets devant des jurys à Paris. Je voulais souligner cet intérêt puisque cela rend les collégiens vraiment acteurs des projets de sorties, de voyages, etc. Et, en même temps, cela reste équilibré puisque ce budget ne concerne pas l'ensemble des actions éducatives. Je voulais donc simplement souligner que cela permet aux collégiens d'être acteurs et plus responsables de leur éducation.

La 2024 DASCO 138 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

XIII - 2024 DAE 123 MARCHÉ DÉCOUVERT ALIMENTAIRES – PRINCIPE DU RENOUELEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. Benjamin ISARE : Cette délibération vise à acter le principe de renouvellement de la délégation de service public concernant les marchés parisiens. Les marchés parisiens sont actuellement divisés en deux lots. Le lot A qui compte 34 marchés et qui est géré par la société Bensidoun et le lot B qui concerne 37 marchés et qui est géré par la société Dadoun. Le 5^e arrondissement se trouve géré dans le cadre du lot B, donc par la société Dadoun. Cette délibération vise à acter le principe de renouvellement de la délégation pour six ans. Cette durée a notamment vocation à amortir tous les investissements que le délégataire va faire en matière d'infrastructures et d'animation pour les différents marchés. Il est à savoir que dans une prochaine délibération, il devrait être question d'un redécoupage qui est en cours a priori au niveau d'une des commissions de la DAE. Ce redécoupage devrait faire bouger les affectations dans les lots A ou B. Nous devrions avoir une prochaine délibération en ce sens à voter au conseil du 5^e arrondissement. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M. Alexandre BARRAT : Sur cette délibération, nous sommes un peu partagés. L'exécutif de la Ville nous présente le nouveau découpage géographique proposé comme favorisant la concurrence. C'est indiqué dans la délibération. Mais il existe toujours deux zones, au lieu de deux zones, certes découpées différemment. Ce sont des informations que la Ville a diffusées lors de la Commission Elus Concessions du 12 septembre 2024, une présentation PowerPoint ayant circulé. Il existe toujours deux prestataires susceptibles de répondre à cette DSP et en termes de taille critique en mesure de gérer la moitié de Paris, tout en étant, si je comprends bien, dans l'incapacité de gérer la totalité de Paris. Par conséquent, on nous oriente vers un statu quo et cela n'est nullement une mise en concurrence plus forte comme cela nous est annoncé, vendu, dans la délibération. Alors pourquoi ne pas faire plus de marchés publics ? Peut-être pas 17 pour 17 arrondissements, mais déjà si l'on découpait l'appel d'offres en quatre ou cinq zones de Paris, pour le coup, ce serait une mise en concurrence plus efficace économiquement parlant, et donc in fine pour les contribuables parisiens, a priori ce serait plus favorable toutes choses égales par ailleurs. Une autre alternative pourrait être de faire des expérimentations sur un arrondissement pour donner leur chance à des prestataires de plus petite taille. Vous l'aurez compris, il nous semble que nous ne gagnons rien avec la délibération qui nous est proposée. De l'autre côté, nous n'ayons rien contre les deux prestataires en place. Nous n'allons pas voter contre. Je propose donc que nous nous abstenions.

M. Benjamin ISARE : Dans l'avant-dernière délégation de service public, le zonage était découpé en trois. La Ville a rationalisé en deux pour répondre à la notion de taille critique que vous avez évoquée. Concernant la carte que vous évoquez, elle n'apparaît pas dans la délibération contrairement à ce que vous indiquez. Il s'agit d'un PowerPoint que vous avez eu en votre possession et qui n'est pas arrivé jusqu'à moi, adjoint au commerce. Le cabinet de Monsieur BONNET nous indique que cela arrivera dans un second temps. Laissons donc le temps au temps et nous rediscuterons de ce redécoupage dans un prochain conseil d'arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN : Très brièvement, je suis un peu embêté, car la délibération ne permet rien d'autre qu'acter le fait que deux lots demeurent. J'aurais beaucoup aimé que nous ayons l'occasion de discuter, qu'il y ait des premières esquisses sur toutes les nouvelles contraintes ou demandes qui vont être faites aux délégataires. Pour le moment, tout ceci est parfaitement qualitatif, au sens non quantitatif. Est-ce qu'on vise par exemple 30 % de primeurs biologiques parmi les stands de primeurs ? Des éléments plus concrets de ce genre auraient été utiles. Je veux bien voter cette délibération, mais il s'agit juste d'un acte de principe et il serait intéressant de discuter des futurs objectifs que nous pouvons nous donner collectivement.

M. Philippe BOUCHET : Sur le sujet, je rejoins un peu Monsieur Laurent AUDOUIN. Nous comprenons que ce soit fait en deux fois, ce qui est très bien, mais déjà on nous dit qu'il va y avoir un appel à candidatures. Or, les gens qui peuvent répondre à cette candidature ont besoin de quelques éléments. Certaines choses ne sont pas dites, n'ont pas été partagées pour la délibération, mais semblent avoir déjà été définies et partagées par ailleurs avec des futurs prestataires potentiels. Cela aurait été bien pour la clarté que des éléments soient apportés. Cela ne change rien au fait que les prestataires font le travail qu'ils sont censés faire, mais la mairie elle-même dit qu'elle voudrait dynamiser et on ne voit pas comment cette délibération peut le permettre. Des gens vont devoir se décider à être candidats avec des éléments manquants. Soit en essayant de deviner, soit en allant voir les présentations qui sont faites hors du 5^e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Il est vrai que la délibération est un peu faible en termes de contraintes ou de cadrage.

M. Benjamin ISARE : Puisque Monsieur BARRAT dispose de beaucoup plus d'éléments que nous, je propose qu'il puisse les diffuser à tout le conseil d'arrondissement.

M. Alexandre BARRAT : Je ne l'ai pas inventé. C'était lors de la Commission Elus Concessions du 12 septembre 2024.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons ici deux sujets. Nous avons d'abord la question du nombre de délégataires, qui reste pour l'heure fixé à deux lots. A-t-on davantage de concurrence avec plus de lots ? Je me permets juste de dire qu'il ne faut pas multiplier à l'excès et que le paradoxe n'est qu'apparent : finalement les délégataires sont moins solides et ne sont pas candidats. Entre deux et quatre, cela pourrait être bien. Je ne souhaite pas personnellement avoir un délégataire par arrondissement, parce qu'une atomisation de l'exercice pourrait décourager. Nous avons ensuite un deuxième sujet évoqué par Philippe BOUCHET et

Laurent AUDOUIN : la faiblesse du contenu de cette délibération. Les indications de cadrage manquent.

M. Benjamin ISARE : Dans cette délibération, seul le principe d'un renouvellement de délégation de service public est acté, sans préciser, comme vous l'avez dit Madame la Maire, ni le nombre de lots ni les éventuels prétendants à cette délégation de service public. Mais a priori, ces éléments seront donnés dans une délibération ultérieure et nous pourrions en discuter à ce moment-là.

M. Philippe BOUCHET : L'ambiguïté tient effectivement au fait qu'il se termine en autorisant le lancement d'une consultation et un appel à candidatures. Le côté un peu gris de tout cela est de savoir qui va répondre à un appel à candidatures sans que les informations nécessaires aient été transmises. Même si nous comprenons bien que cela constitue une étape intermédiaire, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Je comprends tout à fait vos réserves.

La 2024 DAE 123 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 9 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 5 dont 2 pouvoirs (MM. BOUCHET, BARRAT, CASANOVA et MMES BERTHOUT, BIRABEN) N.P.P.V : 0

XIV - 2024 DAE 262 MARCHÉ DE QUARTIER – JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE POUR LES COMMERÇANTS ABONNÉS DES MARCHÉS DÉCOUVERTES ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES, LES COMMERÇANTS DU MARCHÉ AUX TIMBRES ET LES COMMERÇANTS DU MARCHÉ AUX FLEURS REINE ELIZABETH II IMPACTÉS PAR LES INTERDICTIONS DE TENUES DE MARCHÉS

M. Benjamin ISARE : Cela concerne les commerçants impactés par les Jeux olympiques et paralympiques. Je vous propose de voter favorablement cette exonération.

La 2024 DAE 262 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

XV - 2024 DSP 26 DOTATIONS (1 972 559 €), CONVENTIONS ET AVENANTS POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE GÉRÉS PAR DES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF (PARIS CENTRE, 5E, 10E, 11E, 12E, 13E, 14E, 20E)

Mme Nazan EROL : En ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit du Centre de santé Colliard, qui fait partie des 23 centres de santé sexuelle parisiens. Je tenais à vous informer qu'ils accueillent tous les habitants pour des consultations de dépistage, de vaccination et d'accompagnement social. Une nouvelle convention pour la période 2025-2027 a été adoptée pour les centres de santé sexuelle, avec l'objectif important de renforcer l'offre de soins en IVG, l'offre de dépistages rapides des infections sexuellement transmissibles, et de développer une offre de téléconsultations pour faciliter la prise de parole des personnes

concernées et le repérage des personnes victimes de violence. Nous votons également la dotation 2024 de 162 659 € pour le centre de santé Colliard. On remarque une légère augmentation par rapport à la dotation 2023 qui était de 150 372 €. Cette dotation de fonctionnement permettra très certainement au centre de poursuivre son offre de soins et de se rapprocher des objectifs que nous allons avoir pour les années à venir. Je le soumets au vote et à votre approbation.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais juste rappeler que ce centre de santé sexuelle qui est très fréquenté par les jeunes et les étudiants est situé au rez-de-chaussée d'un foyer d'étudiants lourdement handicapés, géré par la Fondation santé des étudiants de France. Ce centre a été ouvert en 2013 grâce à l'investissement de la Ville de Paris et de la mairie du 5^e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Ce centre fait partie des 23 centres de santé sexuelle parisiens, comme vous le savez. Avis favorable j'imagine, puisque ce centre est tout à fait remarquable. Alors que les Jeux olympiques ont mis l'accent sur la nécessité d'intégrer de plus en plus dans la ville, et pas seulement les personnes en situation de handicap, nous ne pouvons que nous honorer d'avoir ce centre qui accueille des étudiants très lourdement handicapés, vous le rappelez.

La 2024 DSP 26 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

XVI - 2024 DAE 135 CONVENTIONS ET SUBVENTIONS (279 500 EUROS) À CINQ ORGANISMES PORTANT SUR DES EXPÉRIMENTATIONS POUR UN DROIT À UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE POUR TOUTES ET TOUS À PARIS

Mme Nazan EROL : En ce qui concerne notre arrondissement il s'agit d'une subvention d'un montant de 80 000 € pour l'association Cop1-Solidarités étudiantes, située au 12 place du Panthéon et que vous devez sans doute voir les samedis matin proposer énormément de choses à des jeunes en difficulté. Je vous propose d'accepter et je soumets cette délibération au vote.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pour saluer cette délibération, je voulais souligner que ma délégation finance cette association Cop1 à hauteur de 100 000 €, avec Audrey PULVAR et Léa FILOCHE d'ailleurs, dans le cadre d'un appel à projets d'aide alimentaire étudiante. Cette association est soutenue depuis le début par la Ville et s'est créée à l'origine à l'université Paris-I en 2020. Elle organise non seulement des distributions ici, mais aussi dans la maison étudiante rue des Tournelles, à Bastille, deux fois par semaine.

Mme Florence BERTHOUT : Ils sont présents à Césure, ils étaient encore là ce week-end, place du Panthéon samedi.

Mme Nazan EROL : Cette association est très sollicitée.

Mme Florence BERTHOUT : Ils ont fait une très grande distribution alimentaire et nous en avons profité pour faire de l'information sur l'épicerie solidaire Epi'sol, qui, comme vous le savez, est ouverte trois jours par semaine aux étudiants qui ont un reste à vivre inférieur à 7

€. Tous les produits y sont vendus 20 % de leur valeur. Ce sont des produits alimentaires et d'hygiène, avec évidemment une mise à disposition gracieuse pour les femmes de serviettes périodiques. L'association Epi'sol ayant investi dans un réfrigérateur, cette épicerie vend maintenant également des plats préparés pour quelques dizaines de centimes. Mavrommatis en a d'ailleurs donné un gracieusement. J'imagine que nous sommes tous favorables à cette délibération.

M. Alexandre BARRAT : Concernant l'expérimentation, je comprends que 100 étudiants recevraient chacun 400 euros fléchés vers certains commerces alimentaires de janvier à avril 2025. J'ai deux réserves d'ordre déontologique. La première est relative au fait qu'il s'agit de dons en nature, presque en espèces, de 400 € à moins d'un an des élections municipales. La seconde réserve tient au fait que le président de l'association bénéficiaire de la subvention est Monsieur Benjamin FLOÏC. Or, Monsieur Benjamin FLOÏC est également conseiller régional de Bretagne, élu du groupe écologiste appartenant à la majorité, socialiste, communiste et écologiste de ce conseil régional. N'y a-t-il pas conflit d'intérêts ? Qu'en pensez-vous ?

M. Laurent AUDOUIN : Je vous félicite pour votre recherche documentaire pour créer de la polémique. Mais très franchement, j'ai un peu de mal à voir le conflit d'intérêts. S'il était élu en Île-de-France, nous pourrions peut-être commencer à nous poser des questions. Mais s'il n'est plus autorisé d'exercer un mandat public et d'avoir des activités associatives avec des subventions publiques, beaucoup de gens vont devoir faire un choix assez radical tout de même. J'ai du mal à vous suivre sur ce point. Ensuite, ces fonds doivent être distribués par l'association. Il ne s'agit pas d'organiser dans un guichet de la Ville la distribution aux étudiants d'une enveloppe avec de l'argent et la photo d'Anne HIDALGO. En revanche, je voudrais souligner que la Ville tente de son mieux de soutenir les étudiants en difficulté, ceux qui ont un faible reste à vivre. On est frappé de ne pas avoir la même impression à propos des plans gouvernementaux. Je rappelle que lors des coupes budgétaires de l'hiver 2024 la vie étudiante a été sévèrement impactée et que les lettres de cadrage élégamment laissées par Monsieur ATTAL sur son bureau en partant...

Mme Florence BERTHOUT :

Monsieur AUDOUIN, ça n'est pas une tribune politique ici. Vous ne m'entendez pas faire la publicité ou l'anti-publicité du gouvernement. Vous avez toute liberté, mais restez sur le sujet.

M. Laurent AUDOUIN : La Ville s'investit solidement alors que l'État semble faire défaut et qu'il ne prend pas du tout en charge sa parole, puisqu'il s'agissait de revoir les montants des bourses. La deuxième partie de ce plan va être bloquée...

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas le sujet de la délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais répondre à Monsieur BARRAT. Je trouve un peu lamentable de faire une polémique sachant que les étudiants sont un tiers à sauter des repas. Premièrement je ne trouve pas ça très élégant de votre part. Deuxièmement le président de l'association, Monsieur FLOÏC, s'occupe du national et ne s'occupe pas d'Anne HIDALGO et de Paris. Il a le droit d'avoir un mandat électif.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi chers collègues, mais là je suis d'accord avec l'opposition et je n'ai pourtant pas adhéré encore au parti écologiste. Je pourrais comprendre vos réserves si, comme si le dit Monsieur AUDOUIN, le président de cette association avait des activités politiques à Paris. Je n'ai jamais vu ce président et il faut essayer d'être honnête intellectuellement. Nous travaillons, épicerie solidaire du 5^e, avec l'association Cop1. De part et d'autre, nous n'avons jamais fait de politique locale et je souhaite pouvoir continuer à travailler avec Cop1 qui porte des initiatives qui me semblent très positives dans notre arrondissement. Je ne rentre pas dans les discours un peu politiques de Monsieur AUDOUIN, qui peuvent être portés dans d'autres tribunes. Chacun a le droit d'avoir son opinion, mais le sujet n'est pas celui-ci. Ce qui compte, c'est ce que nous faisons sur notre territoire pour les étudiants qui souffrent et qui sautent des repas. Je vois Cop1 agir ici sur la place du Panthéon et nous agissons aussi à la mairie du 5^e arrondissement de manière complémentaire.

Mme Nazan EROL : Bien que je m'occupe de l'intergénérationnel et de la solidarité, je vais vous interpellier en tant que maman de deux filles qui ne sont pas dans le besoin. Je suis d'accord qu'on puisse faire de la politique, qu'on puisse avoir ses idées. J'ai moi-même mes idées et mes convictions. Mais quand on parle de personnes qui n'ont pas les moyens de manger, là on s'arrête. Certains ont les moyens de faire manger leurs enfants, d'autres ne les ont pas. Quand certains n'ont pas mangé de viande depuis un mois, qu'ils font la queue devant les églises pour avoir un peu à manger, il faut venir voir la situation à Cop1. Ce sont des gens en difficulté, pas forcément des gens qui habitent le 5^e arrondissement. Pour notre épicerie solidaire, nous ne nous sommes pas contentés d'aider les étudiants de l'arrondissement. Tous les étudiants de l'Île-de-France, surtout ceux de Paris, qui passent leurs journées à travailler, peuvent venir à l'épicerie solidaire. Quand on a les moyens de manger, et je pense que nous avons tous ici les moyens de le faire, il ne faut pas oublier que certains étudiants sont vraiment en souffrance.

Mme Anne BIRABEN : Pourquoi le 5^e a-t-il été choisi pour être un terrain d'expérimentation pour cette initiative alors qu'Epi'sol remplit déjà un rôle important de soutien aux étudiants ? Est-ce que l'association est hors-sol et ne sait pas que cela existe ? Tous les étudiants n'habitent pas le 5^e. Peut-être existe-t-il une explication. Cela pourrait être un autre arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY, expliquez l'expérimentation s'il vous plaît.

Mme Florence BERTHOUT :

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Dans la délibération, les 5^e, 13^e et 14^e arrondissements sont indiqués. Il ne vous aura pas échappé, Madame BIRABEN, que beaucoup d'étudiants résident dans le 5^e arrondissement comme dans le 13^e, et que l'on trouve beaucoup de résidences étudiantes dans le 14^e. Cop1 est implanté là où sont les universités. Pour une fois, ce sont des jeunes qui s'occupent d'autres jeunes et c'est la raison pour laquelle cela fonctionne. Parce qu'ils les connaissent, parce qu'ils savent, parce qu'on a moins honte quand on est jeune et qu'on a faim d'aller le dire à un copain, justement, plutôt qu'à des adultes ou à d'autres associations. En fait cela fonctionne. La Ville décide de faire confiance à cette association. Franchement, je ne vois pas où est le problème. Ensuite, pour finir de répondre à Monsieur BARRAT, nous n'allons pas arrêter de mettre en place des politiques publiques parce que des élections municipales sont programmées. Si vous pensez que cela fausse l'élection, prenez note pour un recours au tribunal administratif. Mais vous risquerez le ridicule.

Je propose que nous passions au vote puisque les opinions divergent. En tout cas je pense qu'on doit aider les étudiants même si ce n'est pas totalement dénué d'arrière-pensée.

La 2024 DAE 135 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 11 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 (MM. BARRAT, BOUCHET ET MME BIRABEN)

N.P.P.V : 0

XVII – 2024 DU 99 CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ 1 BIS, RUE DE BIÈVRE (5E)

Mme Florence BERTHOUT : Je vous rappelle que nous avons retiré cette délibération de l'ordre du jour, car un certain nombre de questions se posaient. Nos interrogations ont été levées par la direction de l'urbanisme.

Anne BIRABEN : Merci Madame la Maire. Il s'agit effectivement d'un projet de délibération que nous avons déjà vu. Pour mémoire, il s'agit d'un terrain d'une superficie de 75 m² qui est situé juste au début de la rue de Bièvre, au 1 bis, et qui est enclavé entre deux constructions existantes. En 1976, ce terrain a fait l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans au bénéfice de Monsieur et Madame DANIC pour permettre la construction d'un bâtiment abritant un escalier et un ascenseur donnant accès à leur appartement situé au 4^e étage de l'immeuble contigu situé au 63 quai de la Tournelle. Ce bail emphytéotique est arrivé à échéance le 30 juin 2006. Les services de la Ville ont alors entamé des discussions avec Madame DANIC dans la perspective de régulariser l'occupation de l'emprise municipale. Madame DANIC-CAREIL est décédée en décembre 2021 et ses ayants droit, ses deux enfants, ont souhaité reprendre les discussions avec la Ville de Paris. Ils ont pour projet de vendre l'appartement de leur mère et souhaiteraient au préalable acquérir cette emprise municipale abritant l'escalier et l'ascenseur donnant à leur appartement. Le terrain municipal est actuellement clos par une grille. Il est accessible par un portail. À l'intérieur se trouve une cour pavée, un arbre y est implanté. Je suis allée voir sur place et l'espace est effectivement très petit. J'ajoute que le conseil du patrimoine a émis un avis favorable à la cession par la Ville de Paris au profit de Monsieur et Madame CAREIL. Nous devons délibérer. Je pense que vous allez voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Je me permets de rajouter que l'arbre est protégé – c'était une de vos questions dans le futur plan local d'urbanisme et il ne sera bien sûr pas question de l'abattre –, et qu'il est impossible de construire en co-visibilité de la rue. Ce

Mme Florence BERTHOUT :

bâtiment est en état de délabrement. Il n'a aucun intérêt pour la Ville et cela constituerait une charge considérable pour elle de le démolir. De plus, il existe une servitude de passage.

M. Laurent AUDOUIN : Les mêmes causes générant les mêmes effets, je vais vous inviter vigoureusement à voter contre cette délibération. Cette cour revient aujourd'hui à autoriser des personnes certainement correctement fortunées à disposer d'un parking privé sur un terrain qui appartenait auparavant à la Ville. Vous avez un joli passage avec un joli panneau d'interdiction de stationner devant l'entrée de la cour, la cour est pavée et permet d'y garer un ou deux véhicules. Nous pourrions tout à fait imaginer, je l'avais déjà développé la dernière fois, qu'un remembrement cadastral soit préparé ou qu'une opération différente soit menée afin d'aménager ce lieu comme d'autres recoins ont pu l'être par le passé dans ces rues très denses. Cet aménagement serait sans doute assez coûteux et c'est peut-être dans un pur esprit budgétaire qu'on s'apprête à privatiser l'espace public appartenant à la Ville. Puisqu'il ne s'agit pas de régulariser en réalité. Il existait un bail emphytéotique, il arrive à échéance et la Ville récupère la jouissance de la surface. Nous ne souhaitons pas revenir en arrière et nous souhaitons manifestement acter la cession d'une surface parisienne à des propriétaires privés – qui sont par ailleurs peut-être très sympathiques, ce n'est pas la question. Mais personnellement cela me pose un problème. Cela ne se fait nulle part. La Ville s'est trop souvent délestée de ses biens et de ses surfaces. Beaucoup de villes restent propriétaires des surfaces, et je pense notamment à Londres à qui cela réussit globalement. Là, nous avons l'occasion de réorienter ces quelques mètres carrés. Certes la surface est petite, mais sur le principe, encore une fois, je ne vois pas comment nous pouvons accepter en 2024 de vendre le territoire parisien à des personnes privées. Donc je voterai contre et je vous invite à lire ce texte sous cet angle.

Je vous invite à prendre attache avec la Direction de l'urbanisme. Je n'étais pas loin de penser comme vous, mais je vous assure qu'il est totalement impossible d'aménager cette surface. Et ne fantasmez pas sur le fait qu'elle sera en partie transformée. Elle était en réalité privatisée de fait, puisque la Ville n'a jamais utilisé cet espace. Je suis totalement opposée aux privatisations – vous savez très bien que je me suis battue pour que la petite parcelle sur le passage des Patriarches ne soit pas vendue à un privé – mais je vous invite à parler longuement avec la direction de l'urbanisme qui m'a totalement démontré qu'il était impossible de faire quoi que ce soit sur ce terrain de 75 m² occupé en partie par un escalier et un ascenseur. Si vous arrivez à trouver un usage à un petit recoin comme celui-ci, vous nous expliquerez comment vous faites. Je vous invite vraiment à prendre attache avec la direction de l'urbanisme. Nous passons au vote. Avis favorable ? Telle est la position de la Ville. Vous vous abstenez ?

Mme Marine ROSSET : Tout à fait, parce que vous avez obtenu de la part de la Direction de l'urbanisme davantage d'éléments que nous.

Mme Florence BERTHOUT : Voici ce qui m'a été dit : il est impossible d'aménager une construction en rez-de-chaussée, l'arbre est protégé, il est impossible de construire en co-visibilité, le bâtiment est vieillissant...

M. Laurent AUDOUIN : Mais Madame la Maire, pardon, mais je ne vous ai jamais dit qu'il fallait sauver 75 m² pour y construire un bâtiment. Je n'ai jamais mentionné cela. Il s'agit juste d'abattre une grille et de restaurer un petit espace vert ou un espace de respiration. Nous pourrions y mettre une fontaine, que sais-je. Je ne parle pas de construction. Nous pouvons ouvrir le champ de la réflexion. Là il s'agit juste de s'en débarrasser. Il est certainement plus simple de vendre, j'en conviens. Il existe rue de Bièvre un espace vert qui n'est pas une

Mme Florence BERTHOUT :

pissotière que je sache, juste de l'autre côté. Nous ne serons pas d'accord, mais j'aimerais qu'on discute plutôt que d'aller au plus expéditif.

Mme Florence BERTHOUT : Je peux vous passer la note.

M. Laurent AUDOUIN : Et chacun pourra regarder à quoi ressemble cet endroit, avec Google Maps par exemple.

Mme Anne BIRABEN : Les espaces résiduels en ville, surtout dans des tissus urbains très denses, ne sont pas faciles à aménager. Cela risque de devenir un espace résiduel peut-être abandonné à lui-même et ce serait très dommage. Là il peut être à la copropriété, qui a ensuite la charge de le maintenir en ordre pour qu'il soit beau et correct.

M. Laurent AUDOUIN : Mais il est sûr que nous n'y avons jamais réfléchi. Donc cela pose un problème.

Mme Florence BERTHOUT : Il est surtout inutilisable pour les riverains. Vous imaginez un tel espace de 60 m² en bas de chez vous ? Parce qu'il s'agit de la surface restante finalement. Je ne vois vraiment pas comment aménager cet espace. La note de la direction de l'urbanisme m'a plutôt convaincue.

La 2024 DU 99 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 9

Contre : 1 (M. AUDOUIN)

Abstentions : 2 (MMES LEMARDELEY ET ROSSET)

N.P.P.V : 2 dont 1 pouvoir (M. CIVEL)

XVIII - 2024 DAE 1 SUBVENTIONS (745 000 EUROS), CONVENTIONS AVEC TREIZE STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT OU DE FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJETS ENTREPRENEURIAUX À FORT IMPACT SOCIAL

M. Philippe BOUCHET : Ce sont treize organismes destinés à encourager l'entrepreneuriat et à accompagner un certain nombre de porteurs de projets dans divers domaines artistiques, d'économie solidaire et sociale, sur différents sujets. L'une d'entre elle, Clara, est active sur le 5^e arrondissement et présente à Césure. Il s'agit d'encourager et d'accompagner pendant quelques mois un certain nombre de projets. Cet encouragement

à l'entrepreneuriat est tout à fait positif. Il existe un certain nombre de limites dans les projets. Évidemment, ces treize organismes ont des projets différents. Certains sont très fléchés, d'autres un peu moins. Certains sont destinés à accompagner un certain nombre de nouveaux arrivants à Paris et en France. Dans ce but, on note qu'un certain nombre de migrants sont orientés vers des métiers en tension sans que ce soit forcément leur domaine de compétence. Là, ils sont souvent dirigés vers une économie qui ne relève peut-être pas non plus de leur domaine de compétence, mais qui constitue une opportunité. À chaque fois, un projet d'accompagnement est prévu. Cela m'intéresserait beaucoup d'en avoir les résultats. Je vous proposerai de voter positivement pour cette délibération.

Mme Marine ROSSET : Il n'y a pas d'associations concernées dans le 5^e arrondissement ?

Mme Florence BERTHOUT : Si, Clara.

M. Philippe BOUCHET : Si vous y tenez, nous pouvons limiter la délibération aux activités qui sont dans le 5^e arrondissement.

Mme Marine ROSSET : Non, je n'y tiens pas, je cherchais juste à comprendre.

La 2024 DAE 1 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je salue l'arrivée de Monsieur le Conseiller de Paris.

XIX - VŒU VISANT À APOSER UNE PLAQUE À LA MÉMOIRE DES ÉLÈVES JUIFS DÉPORTÉS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE AU SEIN DU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND ET RESTÉS SANS SÉPULTURE

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'un projet qui tient beaucoup à cœur à Monsieur le proviseur du lycée Louis-le-Grand, Monsieur BIANCO, qui m'avait écrit à ce propos. Je pense que nous serons tous d'accord pour entretenir ce devoir de mémoire et faire vivre les victimes de la barbarie nazie. Une vingtaine d'élèves du lycée Louis-le-Grand ont été déportés, dont on sait qu'ils sont morts sans sépulture. Cette demande que je soutiens, et je ne doute pas que vous la soutiendrez avec moi, intervient dans la continuité des activités pédagogiques qui sont portées par le corps enseignant du lycée pour retrouver la trace de ces vingt élèves déportés. Il ne faut pas sous-estimer la portée pédagogique de l'apposition d'une telle plaque dans un établissement scolaire. Pour toutes ces raisons, pour la transmission des valeurs de la république au sein des établissements, dans un moment où il n'a échappé à personne que l'antisémitisme fait des ravages, ce projet me paraît hautement salubre. C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement. Je proposerai sans doute que le dévoilement de la plaque se fasse autour du 27 janvier, qui est la date commémorative de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau. Ce sera d'ailleurs le 80^e anniversaire de la libération des camps. Même s'il s'agit d'un autre sujet, je voulais mentionner qu'une dénomination qui a reçu l'avis favorable de la Ville et votre vote à l'unanimité : le centre municipal de l'Épée de bois sera dénommé Adélaïde Hautval. Celle-ci a été une grande résistante et pédopsychiatre qui, pendant toute la Seconde Guerre mondiale, a apporté soutien et aide dans la mesure de ses

possibilités dans le camp d'Auschwitz. Avis favorable. Je vous remercie de cette belle unanimité.

Le vœu visant à apposer une plaque à la mémoire des élèves juifs déportés pendant la Seconde Guerre mondiale au sein du lycée Louis-Le-Grand et restés sans sépulture est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

XX - VŒU RELATIF À L'UTILISATION DU MULTI-ACCUEIL GEORGES DESPLAS

Mme Florence BERTHOUT : Le multiaccueil Georges Desplas a fermé en 2020 en raison de la pandémie. Nous avons porté avec la Ville un projet de mutualisation des multiaccueils, Desplas et Larrey. Ce projet n'a jamais fonctionné pour des raisons logistiques et fonctionnelles. Il a d'autant moins fonctionné qu'aujourd'hui à l'échelle parisienne et singulièrement à l'échelle du 5^e arrondissement, nous avons un tiers de notre millier de berceaux qui est vide, faute de recrutement d'auxiliaires de puériculture et de CAP. L'idée, en accord avec la Direction de la famille et de la petite enfance de la Ville, est de transférer à titre expérimental la gestion du multiaccueil à un gestionnaire privé ou associatif si possible par le biais d'une procédure de délégation de service public. Je vous rappelle que, dans le 5^e arrondissement, nous avons deux crèches qui fonctionnent très bien, gérées par des fondations : Tambour et trompette, gérée par la Fondation de la Croix Saint-Simon, et Sainte-Lucie, gérée par la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise. Il s'agit de lancer la procédure expérimentale qui pourrait être intégrée dans la prochaine consultation d'une douzaine de renouvellements de marchés de gestion externalisée prévue par la Ville.

M. Laurent AUDOUIN : La grande difficulté à recruter du personnel bien formé dans les crèches n'est pas nouvelle et nous ne pouvons que déplorer la situation actuelle. Le chiffre d'un tiers que vous donnez est assez frappant. Est-ce que des organismes associatifs ou privés seraient mieux placés pour réussir à faire vivre ces lieux ? Je n'en suis pas absolument certain de prime abord puisqu'ils vont aussi se retrouver confrontés à des difficultés de recrutement. Mais nous pouvons imaginer un système de microcrèche ou un système vraiment associatif incluant une présence plus accrue des parents, une crèche familiale, etc.

Mme Florence BERTHOUT : Ce sont dix berceaux.

M. Laurent AUDOUIN : En revanche, je suis interloqué par le fait que l'une des enquêtes qui a défrayé la chronique cet été est celle de Monsieur Victor Castanet qui a démontré que la mainmise du secteur privé dans le domaine des crèches s'accompagnait fréquemment de dérives parfois dramatiques et littéralement insupportables. Demander à une structure associative ou intégrant fortement du temps de travail de parents, pourquoi pas. Mais si vous maintenez le terme « privé » dans la délibération, je voterai contre, car il existe vraiment trop de risques. Autant je promeus la responsabilisation et la participation des acteurs, autant le tout privé n'a jamais été et ne sera jamais une substitution correcte au service public.

Mme Florence BERTHOUT : Selon les modes de consultation de la Ville, nous sommes juridiquement obligés d'intégrer le privé. Je ne suis pas sans mésestimer cet écrit, mais il ne faut pas rejeter cette délibération pour autant. En réalité nous avons deux

expériences qui sont des fondations, qui fonctionnent très bien. Deuxième chose : pour avoir parcouru attentivement cet ouvrage, je vous dirai, Monsieur AUDOUIN, que la puissance publique a des obligations d'encadrement lorsqu'elle fait une délégation de service public à un privé. J'en sais quelque chose puisque j'ai piloté auparavant des délégations de service public. Vous êtes censé l'encadrer, mettre des règles très strictes. Et au cas où celles-ci ne sont pas respectées, la DSP prend fin. Il faut rappeler que cela reste ici à titre expérimental, et vous pourrez nous faire confiance si d'aventure il y avait un taux d'encadrement non conforme. Je pense qu'il ne devrait pas exister de crèches non conventionnées. Une crèche conventionnée doit respecter les règles qui s'imposent aux crèches publiques. Et si d'aventure cela n'est pas respecté, la collectivité a l'obligation morale et juridique de mettre fin à la DSP. Je suis donc un peu surprise que l'on puisse imaginer qu'on ne soit pas capables d'encadrer des DSP. Il s'agit là d'une petite crèche, d'un petit multiaccueil de 10 berceaux et je fais confiance à la Ville pour encadrer le dispositif. Cette délibération a été faite en étroite concertation avec la DFPE. L'idée est ici celle d'un rattachement aux consultations de marchés sur lesquelles vous vous exprimerez. La Ville a des gestions externalisées, et vous semblez le découvrir. Je ne peux plus me contenter d'un défaut de recrutement de personnel. La crèche Sainte-Lucie compte une centaine de CV déposés qui ne peuvent pas être recrutés par la Ville de Paris à cause de procédures très lourdes. L'État a sa part de responsabilité puisqu'il a beaucoup complexifié les modes de recrutement applicables à une collectivité, et en l'espèce à la Ville. Je propose donc que nous imaginions de manière expérimentale un mode de gestion qui nous permettrait de répondre aux besoins de dix familles. Nous pouvons essayer d'avancer ensemble sur ce terrain-là.

M. Laurent AUDOUIN : Dans mon propos je visais les grandes entreprises du secteur qui se développent en jouant en permanence sur les limites.

Mme Florence BERTHOUT : Elles ne seront jamais intéressées par ce projet de dix places, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Vos rappels sur la notion de DSP sont tout à fait pertinents, donc je vais m'abstenir en attendant d'avoir quelques détails.

Mme Corinne GABADOU : Sachez Monsieur AUDOUIN que j'ai reçu la direction de la Fondation de la crèche Sainte-Lucie et qu'ils envisagent de s'agrandir. Cela serait formidable...

Mme Florence BERTHOUT : Nous verrons. Les modes de consultation de la Ville ne sont pas cantonnés uniquement à l'associatif. Je privilégierai si possible un mode de gestion par une association ou une fondation, cela me paraît très évident.

Mme Marine ROSSET : Nous allons aussi nous abstenir. Nous avons eu des informations très différentes à propos de ce vœu sur une opposition frontale de la Ville de la part du cabinet.

Ce vœu relatif à l'utilisation du multi-accueil Georges Desplas est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 3 (MMES LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Merci de nous laisser avancer à titre expérimental.

XXI - VŒU VISANT À SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES COMMERÇANTS IMPACTÉS PAR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

M. Benjamin ISARE : Comme nous l'avons voté plus tôt à l'unanimité pour les commerçants des marchés alimentaires, aux timbres et aux fleurs, ce vœu propose une exonération de deux mois des droits de terrasse et des taxes locales à la publicité pour les commerçants dans leur grande majorité, étant donné que le bilan économique des Jeux olympiques est assez catastrophique pour tous les commerces. Je vous invite à voter ce vœu.

M. Philippe BOUCHET : Je suis tout à fait d'accord avec la proposition de vote. Mais je suis étonné qu'il n'y ait pas eu plus d'informations auprès des commerçants quant aux difficultés potentielles que pouvaient produire les Jeux olympiques. On a vu que l'enthousiasme a entraîné des investissements pour certains commerçants, qu'ils ne partaient pas en vacances ou embauchaient du personnel dans des brasseries ou des commerces de bouche. Or l'expérience d'autres villes, à Londres par exemple, aurait dû permettre de devancer les problèmes de manière à éviter que les commerçants se retrouvent impactés aujourd'hui. Je ne vise pas forcément l'Hôtel de Ville ou la Mairie de Paris. Je n'ai pas vu non plus les fédérations de commerçants donner des avis sur le sujet et je trouve cela dommage. Cela ternit un peu le bilan. Les commerçants se retrouvent impactés aujourd'hui sur leurs résultats au cours de l'été.

Mme Marine ROSSET : De quel type de commerçants et restaurateurs parle-t-on ?

M. Benjamin ISARE : Tous les commerçants qui sont assujettis aux droits de terrasse et aux taxes locales de publicité.

Mme Marine ROSSET : Donc pas uniquement ceux qui sont dans la zone définie par la préfecture dont il était question dans la DU 139. Je trouve compliqué de faire porter sur l'Hôtel de Ville la responsabilité du fait que ces commerçants n'ont pas bénéficié de l'effet Jeux olympiques attendu.

M. Benjamin ISARE : L'idée est surtout de soutenir l'activité commerciale de Paris.

Mme Marine ROSSET : D'accord. Je ne vois pas en quoi la responsabilité de la Ville est engagée. Je m'opposerai à ce vœu.

M. Benjamin ISARE : Nous venons pourtant bien de voter une délibération à l'unanimité pour une exonération pour les marchés.

Mme Nazan EROL : Malgré des réunions de préparation des Jeux olympiques, sachez que, du jour au lendemain, nous avons été impactés par l'installation partout de barricades. Ces barricades sont restées. Rue de Pontoise, il était impossible de travailler pour les restaurateurs. La boulangerie de la Tour d'Argent était inaccessible, même pour le personnel qui avait des difficultés à s'y rendre. Un moment donné, il était impossible de passer d'un côté à l'autre de la rue : boulevard Saint-Germain, il fallait passer par les parkings. Tous ces restaurateurs ont été impactés pendant plus de 15 à 20 jours. Ils n'ont eu ni clients ni touristes puisqu'on ne pouvait pas accéder jusqu'à eux.

Mme Marine ROSSET : Si on veut exonérer, il faut que ce soit pendant la période. Juridiquement on ne peut pas le faire *a posteriori*.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons le contre-exemple de l'explosion du 277 rue Saint-Jacques. Des exonérations avaient été ajoutées même bien au-delà de l'année. Et je tiens à remercier Monsieur l'adjoint BONNET-OULALDJ pour cela.

M. Benjamin ISARE : Pour avoir assisté à plusieurs réunions à la Chambre de commerce pour la préparation de la période de Jeux olympiques, je peux dire que les commerçants et les syndicats étaient très inquiets. On a essayé de les rassurer, de leur dire que cela serait une opportunité. Finalement, la plupart des brasseries et des restaurateurs du 5^e ont eu des chiffres d'affaires à -60 % sur juillet et août. Les touristes venus pour visiter et consommer ont beaucoup moins consommé qu'en dehors de la période des Jeux olympiques.

M. Laurent AUDOUIN : Je voudrais rappeler que le gouvernement a mis en place une Commission d'indemnisations. Il s'agit en principe du bon outil face à une telle situation. J'ose espérer que la Commission viendra à leur secours si les commerçants démontrent une rupture de chiffre d'affaires spécifique. Tandis que certains s'en sont sortis moins mal que d'autres, ce que ce vœu propose n'est pas du tout ciblé. Il me semblerait plus normal de s'adresser à une autorité compétente, dotée des bons moyens budgétaires, plutôt que de faire peser une dépense conséquente sur la Ville pour un effet qui sera surtout symbolique. Aidons plutôt les commerçants à monter des dossiers pour la Commission d'indemnisation. Cela me semblerait plus pertinent, plus efficace et sur des montants plus élevés.

M. Benjamin ISARE : Vous êtes donc contre les symboles et contre le fait de soutenir les commerçants de Paris. J'invite mes collègues à voter pour ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Ils ont tous souffert. La situation est absolument catastrophique. Quelques-uns ont fort heureusement moins souffert que d'autres, mais je pense que le geste n'est pas que symbolique et qu'il faut montrer aux commerçants que nous les soutenons. La situation est un peu préoccupante.

Le vœu visant à soutenir la trésorerie des commerçants impactés par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 3 (MMES LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

N.P.P.V : 0

XXII - VŒU VISANT À PÉRENNISER LES ARÈNES DE LUTÈCE EN TANT QUE SITE DE FESTIVITÉS DE PROXIMITÉ PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE PAR UNE OFFRE D'ANIMATIONS ET D'ATELIERS CULTURELS ET SPORTIFS

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons commencé à travailler très positivement avec la DJS sur ce sujet.

Mme Violaine HACKE : Nous déposons un vœu visant à pérenniser tous les étés aux Arènes de Lutèce, ce que nous appelons l'héritage des JOP 2024, à savoir un site de festivités. Les Arènes de Lutèce ont fait partie des sites les plus fréquentés avec plus de 125 000 visiteurs entre le 26 juillet et le 8 août. Nos associations sportives et culturelles ont beaucoup aimé se prêter à l'exercice qui leur a permis d'avoir encore une plus grande visibilité dans l'arrondissement puisque nombre de familles de l'arrondissement comme des seniors ne partent pas en vacances sur une si longue période. Le Conseil du 5^e arrondissement demande donc à la Maire de Paris de pérenniser les Arènes de Lutèce en tant que site de festivités de proximité pendant les périodes estivales par une offre d'animations et d'ateliers culturels et sportifs, ainsi que d'attribuer les moyens nécessaires à l'organisation de la programmation sportive et culturelle.

Mme Florence BERTHOUT : La DJS a mis à notre disposition des conseillers sportifs le dimanche. L'idée est de pérenniser cela, comme cela se fait dans d'autres arrondissements. Il ne s'agit pas de faire payer par la Ville des équipements sportifs. Pour des raisons inexpliquées, depuis des années, il est difficile d'organiser de manière pérenne des activités sportives autres que des jeux de balles et des compétitions de boulistes, que nous soutenons néanmoins totalement. La mairie du 5^e a racheté les tables de pique-nique comme nous y autorisait le comité d'organisation des JOP. Nous avons pour le moment deux tables de ping-pong et un filet de badminton. Cela peut paraître dérisoire, mais cela a son importance et il faut que nous puissions les sortir régulièrement, au moins les mercredis, samedis et dimanches. Si nous n'agissons pas avec la Ville le fait que ce site va avoir une connotation sportive, nous ne pourrions pas pérenniser cela. Les Arènes sont un site inscrit et ce vœu permet de faire reconnaître qu'elles peuvent être un lieu dévolu au sport. Des équipements nous ont été laissés. Nous avons conservé le *playground*, c'est-à-dire une sorte de très grand tapis démontable. Il permet d'organiser des séances de deux heures de sport tous les dimanches matin, avec deux professeurs mis à notre disposition. Je souhaiterais que ce dispositif puisse être pérennisé et acté.

Mme Marine ROSSET : Nous y sommes plutôt favorables. Je voulais faire le lien avec une délibération proposée lors du dernier Conseil d'arrondissement concernant les casiers. Si cette expérimentation est jugée favorable, pourquoi ne pas installer de tels casiers à l'intérieur des Arènes ? Il faut préciser qu'au budget participatif il existait une question de stockage compliquée du côté des services. Cela a cependant été voté.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr, je comprends que la Direction se dit qu'il ne faut pas que les espaces de stockage dévolus à la DEVE soient empiétés. La question est très sérieuse et nous y sommes donc allés. Nous avons pris des photos. Violaine HACKE suit ce dossier de très près, notre DGA aussi, avec la DJS. Nous avons revendiqué une petite place dans un lieu de stockage qui dépend de la DEVE pour mettre ces deux tables de ping-pong pliables et un filet de badminton. C'est assez modeste. L'idée est de pérenniser les deux heures de sport.

Mme Violaine HACKE : Je vais répondre sur les casiers. Comme nous l'avons dit au dernier conseil, nous souhaitons expérimenter et voir si cela fonctionnait. C'est le cas. Effectivement, nous avons demandé à ce que ce soit possible d'en avoir un peu plus dans l'arrondissement si cela fonctionnait. Peut-être pas pour les Arènes, mais pour d'autres équipements sportifs où nous pourrions imaginer déposer des casiers de ce genre.

M. Laurent AUDOUIN : Tout ce qui contribue à faire vivre les Arènes me semble une bonne idée et celle-là est excellente. Les activités sportives ont toute leur place. Peut-être que des rampes pourraient être ajoutées.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'y serons pas autorisés. Ce serait un non catégorique des services. Mais je me permets de vous signaler que nous avons aménagé un autre équipement pour le skate audessus du gymnase Gaudin.

Mme Violaine HACKE : Oui, je ne sais pas si vous avez pu aller voir Monsieur AUDOUIN, mais nous y avons fait une première partie de skatepark l'année dernière, qui fonctionne bien, et nous l'élargissons. Le but est que tous les skaters de l'arrondissement, notamment ceux de la rue des Fossés-Saint-Bernard et de la place Jussieu, puissent se réunir dans un endroit moins bruyant pour les riverains. Pour l'instant le pari est plutôt gagné et nous avons beaucoup moins de skaters dans ces deux zones.

M. Laurent AUDOUIN : C'est une très bonne chose et je me réjouis aussi de trouver le succès de ParisPlage mentionné dans l'attendu de ce vœu. Paris-Plage n'a pas toujours eu une aussi bonne presse dans l'ensemble du spectre. Je vois que l'unanimité se fait petit à petit et je m'en réjouis.

Le vœu visant à pérenniser les Arènes de Lutèce en tant que site de festivités de proximité pendant la période estivale par une offre d'animations et d'ateliers culturels et sportifs est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie de cette belle unanimité, parce qu'il est très important que nous puissions encourager le sport et pérenniser une partie de l'héritage des JOP dans ces Arènes qui ont connu un énorme succès. Je remercie en mon nom personnel et au nom de tout le Conseil d'arrondissement et des administrés toutes les équipes qui avec Sabrina, Violaine, la DEVE, la DJS, se sont mobilisées pour avoir aussi une programmation culturelle. Et évidemment tous les lieux associatifs et sportifs du 5^e arrondissement.

XXIII - 2024 DDCT 134 ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALE 2025

M. Pierre CASANOVA : Concernant la dotation d'animation locale, il vous est proposé d'attribuer une dotation forfaitaire égale pour l'arrondissement à 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale de l'arrondissement et d'attribuer les 50 % restants en fonction de critères socio-économiques qui sont les mêmes que l'année dernière (40 % au prorata de la répartition des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement). Quant à la dotation de gestion locale, les règles n'ont pas non plus changé. Il resterait également les deux parts que vous connaissez. Je vous propose de voter favorablement cette résolution comme la suivante qui concerne la délibération cadre investissement 2025 et qui n'appelle pas de commentaires particuliers.

La 2024 DDCT 134 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXIV - 2024 DDCT 135 ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADREINVESTISSEMENT 2025

La 2024 DDCT 135 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXV - 2024 DAC 139 SUBVENTION (10 000 EUROS) À L'ASSOCIATION PHOTO SAINT-GERMAIN-DESPRÉS (5E, 6E ET 7E)

M. Pierre CASANOVA : Chaque année cette association organise un parcours dans une sélection de musées, centres culturels et galeries. Cette année le festival Photo Saint-Germain se tiendra du 2 au 25 novembre 2024. Pour information, ils demandaient 20 000 € et 10 000 € leur sont attribués. Cela constitue une baisse de 4 000 € par rapport à l'année dernière en raison de recettes exceptionnelles dont ils ont bénéficié. Il s'agit donc d'une subvention raisonnée et raisonnable et je vous propose de l'approuver.

La 2024 DAC 139 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXVI - 2024 DAC 337 SUBVENTIONS (324 475 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 6 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit ici d'une subvention de 71 575 € qui est proposée pour le cinéma de la rue de la Clef afin de réaliser une remise en conformité de ses locaux, de les désamianter et de créer deux salles de postproduction. Vous vous souvenez qu'une association a longtemps combattu pour la préservation de cet établissement tout à fait unique en son genre puisqu'il est malheureusement le dernier de Paris à être géré sur un mode associatif et militant (je cite la résolution). Il s'agit aussi de rendre l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite. Compte tenu de l'attachement de nos concitoyens pour leur cinéma, je vous propose de voter favorablement à ce projet de décision.

Mme Florence BERTHOUT : Le projet a mûri. Il existe aussi des subsides privés, ce qui est bien. Donc évidemment nous les soutenons activement. Qu'ils fassent de la postproduction est bien aussi pour la pérennité du projet.

La 2024 DAC 337 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXVII - 2024 DAC 440 APPPOSITIONS D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ROSA BONHEUR AU 7, RUE GAY-LUSSAC À PARIS 5

M. Pierre CASANOVA : Le texte de cette plaque serait : « Les peintres Rosa Bonheur (1822-1899) et Nathalie Micas (1824-1889) ont vécu ensemble dans cet immeuble pendant près de 50 ans ». Rosa Bonheur a reçu dès l'âge de 19 ans la médaille d'or du Salon du Louvre en 1845, avec une peinture animalière qui lui a valu cette distinction importante renouvelée par de grands succès les années suivantes. La vente de ses œuvres a connu un succès des deux côtés de l'Atlantique puisqu'elle s'est rendue célèbre assez rapidement aux États-Unis où elle a vendu des toiles importantes. Elle s'est installée avec Nathalie Micas et la mère de celle-ci, rue Gay-Lussac, où elle a continué de travailler de longues années. Cela a son importance dans notre belle république, et puis il s'agit aussi d'un des legs de Bonaparte : en 1865, elle a reçu la Légion d'honneur remise par l'impératrice Eugénie au château de By, devenant ainsi la première femme artiste à recevoir cette décoration. En 1894 elle est aussi la première femme promue Officier de la Légion d'honneur. À tous égards, elle est une femme honorable qui mérite notre reconnaissance et ce beau geste de mémoire.

Mme Florence BERTHOUT : Je rappelle que cette délibération fait suite au vœu de notre collègue Anne BIRABEN que nous avons voté à l'unanimité le 28 novembre 2022.

Mme Anne BIRABEN : Oui, je suis très contente qu'on honore Rosa Bonheur. Elle est une peintre animalière, ce qui est assez exceptionnel à cette époque-là. Elle a peint la ruralité avec une force, une puissance et une beauté que je trouve assez remarquables. Des toiles immenses qu'elle a faites pour honorer les animaux et la ruralité peuvent être admirées au musée d'Orsay. Je trouve très dommage que cette expression « peintre animalier » ne soit pas retranscrite sur cette plaque puisqu'elle est très connue pour cela, notamment aux États-Unis. Une chose est inexacte : elle n'habitait pas là. Elle habitait à Fontainebleau, au château de By, à Thomery. Son appartement rue Gay-Lussac lui servait à passer de très courts séjours quand elle avait à faire à Paris, notamment aller aux spectacles par exemple.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons tout de même voter pour. Ce qui a été mis en avant, comme notre collègue l'a rappelé, est que cette immense artiste était aussi et surtout très engagée pour l'émancipation féminine, pour la justice sociale, pour l'égalité et la cause animale.

M. Pierre CASANOVA : Vous avez donné l'esprit de ce que je souhaitais ajouter. Nous sommes heureux d'honorer une artiste de grand talent, mais c'était aussi une femme engagée, militante, et qui a affronté avec courage la rigidité de son époque. Le délit de travestissement qui avait été défini par la préfecture de police de Paris obligeait Rosa Bonheur à demander le droit de porter le pantalon pour monter à cheval ou d'autres activités spécifiques. Ce règlement a été abrogé en 2013. Mesdames, vous avez vécu dans l'illégalité la plus totale et vous ne vous en rendiez même pas compte...

Mme Florence BERTHOUT : Porter le pantalon depuis notre plus jeune âge et être dans l'illégalité faisait tout le plaisir de la chose. Cela dit George Sand l'a porté d'innombrables fois sans être poursuivie fort heureusement. Je vous remercie infiniment pour ce Conseil d'arrondissement.

La 2024 DAC 440 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

M. Pierre CASANOVA : Je ne sais pas si cela affligera tout le monde, mais je souhaiterais vous informer que la plaque commémorative à Hubert Curien a de nouveau été vandalisée et a de nouveau disparu avant l'été. Je n'ai pas refait un vœu sur le sujet, mais il faut agir, au moins la repositionner pour la rendre moins accessible et peut-être avoir une action symbolique pour marquer le coup. La situation n'est pas saine.

Mme Florence BERTHOUT : En effet, la situation est très malsaine. J'essaie d'intervenir à chaque fois et d'en parler le moins possible, parce que j'ai le sentiment que plus on en parle plus cela donne envie. Sur la plaque Samuel Paty par exemple, j'interviens très rapidement dès qu'on me signale un problème. De même sur les fresques de C215 sur Simone Veil. Nous avons eu la même chose avec la plaque Lévinas que nous avons fait repositionner plus haut. Je pense qu'y aller en délégation pour dénoncer cet acte inqualifiable va plutôt donner envie à d'insondables crétins de refaire cela. Je voulais vous signaler que, hélas, la Poste rue ClaudeBernard a fermé, mais que nous avons fort heureusement gardé une boîte aux lettres qui, encore hélas, a été immédiatement taguée. J'ai beaucoup insisté pour qu'un dépôt supplémentaire soit créé pour offrir les services classiques des bureaux de poste. Le pressing RD5 situé au 72 rue Claude-Bernard a accepté et il proposera un service postal minimum. J'avais indiqué à la Poste combien nous étions tous marris de la disparition de ce bureau et j'avais demandé que soit trouvé un commerce qui puisse assurer en partie ces services, et c'est donc chose faite. Je vous remercie infiniment et vous souhaite une très belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

Le Secrétaire de séance

Philippe BOUCHET

